



JOURNÉE NATIONALE

à la mémoire des victimes
des crimes racistes et antisémites
de l'État français et d'hommage
aux « Justes » de France

Toulouse

30 ans
COMITÉ FRANÇAIS
POUR YAD VASHEM

LA MÉMOIRE A DE L'AVENIR

1989 • 2019

« Le 16 juillet 1942,
la France, patrie de Lumières,
patrie des Droits de l'Homme, terre
d'accueil, terre d'asile, la France ce jour-là
accomplissait l'irréparable. Manquant
à sa parole elle livrait ses protégés
à leurs bourreaux. Nous conservons
à l'égard des déportés juifs de France
une dette imprescriptible. »

Jacques Chirac, le 16 juillet 1995
au Vélodrome d'hiver.

N'oublions jamais



LE TITRE DE « JUSTE PARMIS LES NATIONS »

Par une loi du 19 août 1953, le jeune État d'Israël crée à Jérusalem l'Institut Commémoratif des Martyrs et des Héros de la Shoah –Yad Vashem–, un nom tiré du Chapitre V du Prophète Isaïe :

« Et je leur donnerai dans ma maison et dans mes murs un mémorial (Yad) et un nom (Shem) qui ne seront pas effacés ».

Dans le même temps, en reconnaissance, pour les personnes non juives qui, au péril de leur vie, ont aidé des juifs persécutés par l'occupant nazi, il crée la distinction de « Juste parmi les Nations ». Depuis 1963, une Commission présidée par un Juge de la Cour Suprême de l'État d'Israël est chargée d'attribuer ce titre qui est la plus haute distinction civile de l'État d'Israël.

LES RAFLES EN FRANCE

La collaboration de l'État Français avec l'occupant nazi fut d'emblée active. Dès septembre 1940, les autorités françaises recensent les juifs étrangers en zone occupée. La promulgation du « statut des juifs » du 3 octobre 1940 aggravé en juin 1941 et la création du Commissariat aux questions juives en mars 1941 faciliteront la traque et la persécution des juifs français et étrangers.

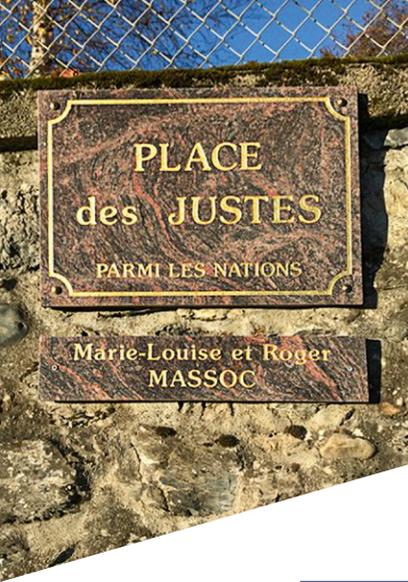
Le 14 mai 1941, la rafle dite du « billet vert » permet l'arrestation de 3 710 juifs étrangers; ils sont internés dans les camps de Pithiviers et Beaune la Rolande. Du 20 au 25 août 1941, 4 232 hommes juifs dont 1 500 français sont arrêtés et internés à Drancy. Le 12 décembre 1941, 743 juifs « notables » sont internés au camp de Compiègne.

L'année 1942 voit la mise en œuvre de « la solution finale » en France. Le premier convoi de déportation part de Compiègne pour Auschwitz le 27 mars 1942 avec 1 112 déportés. Le 2 juillet 1942, René Bousquet, secrétaire d'État à la Police signe l'accord Oberg. Il prévoit la déportation de 100 000 juifs pour 1942 et charge la police française de l'arrestation des juifs dans la zone nord et dans la zone sud.

Pierre Laval propose aux allemands la déportation des enfants de moins de 16 ans; elle sera réalisée dans des conditions effroyables.

À Paris la rafle du Vel d'Hiv des 16 et 17 juillet 1942 conduit à l'arrestation de 13 152 juifs dont 5 919 femmes, 3 118 hommes et 4 115 enfants.

Le 26 août 1942, par un accord de collaboration policière, le gouvernement de Pétain accepte de livrer 10 000 juifs de la zone sud. Des rafles conduites par la gendarmerie française sont opérées un peu partout en province, à Bordeaux, Limoges, Lyon, Montpellier, Nancy, Tours, Rouen, Toulouse...



HISTOIRE DU SAUVETAGE

Intervention de Jeanne Terrance, fille de Marie-Louise et Roger Massoc

« Nos deux familles sont restées très proches et je suis très fière de ce que mes parents ont fait pour sauver ces deux petits de la barbarie nazie. Pour eux, c'était normal. »

Originaires de Pologne, Lejzor Zysza Fajerweg et Perla Cajfinger se marient en 1933 en France. René naît en 1934 et Georges en 1941.

Après les premières mesures anti-juives, Lejzor doit céder contre son gré sa boutique d'électricité à son associé. La famille décide de fuir Paris pour Toulouse où ils vont vivre dans des conditions précaires, non loin du commissariat central et du quartier général de la milice. Peu avant la naissance de leur fils Georges, les époux Fajerweg sont convoqués au commissariat de police du Rempart Saint-Etienne.

Perla, consciente du danger, simule un malaise.

Le couple réussit à s'éclipser et récupèrent René à l'école.

Ils fuient à Montauban pour quelques semaines.

La vie continue tant bien que mal jusqu'à la fin 1943.

Afin de protéger leurs enfants, René 10 ans et Georges 2 ans et demi, les époux Fajerweg s'adressent à la paroisse Saint-Jérôme qui les dirige vers la famille Massoc à Estadens, petit village du sud de la Haute-Garonne près d'Aspet.

Avec leurs fils, le couple vit péniblement des revenus de leur ferme, comme la majorité des familles paysannes à cette époque. Les troupes d'occupation sillonnent la région car le maquis d'Aspet n'est pas loin.

Marie-Louise et Roger Massoc accueillent les enfants sans hésiter. René va à l'école en conservant son nom. À la sortie de classe, il participe un peu aux travaux de la ferme.

Pour leur part, les époux Fajerweg sont restés à Toulouse sous le nom d'emprunt de Nicolas et retrouvent leurs enfants en juillet 1944.

Ces derniers ont ainsi été sauvés grâce au courage et à l'humanisme du couple Massoc.

Le 11 mai 2011, Yad Vashem Institut International pour la Mémoire de la Shoah a décerné à Marie-Louise et Roger Massoc le titre de Juste parmi les Nations.

Le 11 novembre 2012, une place au nom de Roger et Marie-Louise Massoc a été inaugurée à Estadens.

Au 1^{er} janvier 2020,
plus de 4 100
 Justes parmi Les Nations
 ont été reconnus
 pour la France

plus de 27 700
 dans le monde



76 000 déportés juifs :
 sur les 320 000 environ
 qui vivaient en France en 1940,
 76 000, dont 11 400 enfants,
 ont été déportés.
 3 943 seulement
 sont revenus, mais parmi eux
 aucun enfant.

LE COMITÉ FRANÇAIS POUR YAD VASHEM

Association loi 1901, créée en 1989, le Comité français pour Yad Vashem remplit plusieurs missions en soutien aux actions de Yad Vashem, Institut International pour la Mémoire de la Shoah, à Jérusalem.

Le Comité œuvre pour la reconnaissance des « Justes parmi les Nations » de France et travaille en partenariat avec les Instances locales, nationales et les élus pour faire connaître leur histoire et honorer leur mémoire. Il contribue également à la transmission de l'histoire de la Shoah, ainsi qu'à la recherche des noms des victimes assassinées et disparues.

Les actions du Comité reposent sur l'engagement et le travail de bénévoles, qui contribuent au bon fonctionnement et au développement de l'association. Il est représenté sur l'ensemble du territoire par des délégués régionaux, qui assurent notamment l'organisation des cérémonies de remise de médaille et l'animation du « **Réseau Villes et Villages des Justes de France** ».

Ce Réseau, initié dès 2010 au sein du Comité, a pour ambition de réunir les communes ayant nommé un lieu porteur de mémoire – rue, place, allée, jardin, square, stèle... – et d'aider celles qui veulent en ériger pour perpétuer le souvenir des « Justes parmi les Nations », ces femmes et ces hommes qui, au cours de la seconde guerre mondiale, au péril de leur vie, ont sauvé des Juifs en s'opposant aux persécutions antisémites.

Ces communes développent des actions mémorielles et pédagogiques pour faire connaître l'histoire de leurs Justes et transmettre aux jeunes générations les valeurs de solidarité, de courage et d'humanité portées par ces héros ordinaires. Dans les situations les plus dramatiques, ils ont prouvé que l'être humain peut s'opposer au pire.



**COMITÉ FRANÇAIS
 POUR YAD VASHEM**

33 rue Navier 75017 Paris
 Tél.: 01 47 20 99 57

www.yadvashem-france.org



Avec le soutien de la :

**Fondation
 pour la
 Mémoire
 de la
 Shoah**